L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Abonnement quotidien .... $12 } payable d'avance
Do trois fois par semaine .... $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 17 NOVEMBRE 1842.

POUR PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

CLAY CLUB.

Les membres du Club Clayiste, sont invités à se réunir dans la nouvelle salle sise à l'encoignure de la rue de la Douane et Exchange Place, lundi soir, à 6 heures et demie.

On recommande d'être ponctuel attendu qu'il sera pris des arrangements nécessaires à la réception de Mr Clay et qu'on y traitera d'affaires d'importance.

Par ordre du Président,
GEO. C. LAWRASON, } Secrétaires.
W. E. DELAVIGNE, }

Les journaux que la malle du Nord nous a apportés ne renferment rien d'intéressant que les nouvelles étrangères. La place que ces nouvelles occupent dans notre feuille, nous oblige à mettre de côté pour aujourd'hui, quelques articles de politique intérieure.

BILLETS DE LA SECONDE MUNICIPALITÉ.—Le Conseil de la Seconde Municipalité a adopté dans sa séance de mardi dernier, une résolution accordant un escompte de dix pour cent à toutes les personnes qui paieront d'ici au 10 décembre prochain, en billets de cette municipalité, les taxes de toute nature dont elles seront redevables envers la corporation le premier janvier prochain, et un escompte de cinq pour cent à toutes les personnes qui paieront avant le vingt quatre décembre. Il sera dû pour taxes au premier janvier prochain, à la seconde municipalité $112,000.

Cette résolution, nous n'en doutons pas, adoucira le *coup de rasoir* des courtiers de change qui, depuis quelques jours surtout, enlèvent jusqu'à l'épiderme de ceux qui sont dans la nécessité de s'adresser à eux.

INCENDIES. Nous ne saurions trop répéter aux habitans de cette ville de se méfier des incendiaires. Une bande de ces malfaiteurs a fait élection de domicile dans nos différents quartiers. Avant hier Mr. Jules Permoyez, habitant de la 3e. municipalité, trouva en rentrant chez lui un morceau de copeaux, de petites planches, &c. que l'on avait allumé sur le seuil de sa porte de derrière. Fort heureusement M. Permoyez arriva chez lui assez à temps pour empêcher un incendie qui l'aurait peut-être complètement ruiné.

LE FEU a éclaté hier soir à minuit et demi, dans la maison brute, en briques, à l'enseignure des rues de la Levée et St-Philippe, occupée par M. Patterson, marchand d'habillemens, et une personne tenant un café. Tout l'édifice a été consumé. On dit que le feu a commencé au premier étage au-dessus du café.

ASSASSINAT DE GRETNA. Alonzo Yuclo accusé d'avoir participé au meurtre dernièrement commis à Gretna sur la personne de McDermott après avoir été examiné pendant trois jours par le juge Dugué, vient d'être renvoyé de l'accusation portée contre lui. Alonzo Yuclo a prouvé un alibi.

Il est vraiment extraordinaire que l'on ne puisse pas encore lever un coin du voile obscur qui couvre cet horrible assassinat.

TROUBLES DANS UNE EGLISE PROTESTANTE.—John Payne et Robert Hardle, deux jeunes gens appartenant à une famille respectable, viennent d'être traduits pardevant un tribunal à Washington, et convaincus d'avoir troublé le service divin dans une assemblée de méthodistes protestants. Payne a été condamné à $40 d'amende et à dix jours d'emprisonnement, et Hardle à $20 d'amende et à cinq jours d'emprisonnement. Ils avaient déjà subi, tous les deux, dix jours de prison préventive.

Le capitaine Drew, qui commandait l'expédition qui a brûlé la Caroline, a été nommé au commandement d'un batiment de guerre anglais de 16 canons.

MÉLASSE. M. James L. Vaughan de Henny [Ten] a trouvé un procédé très simple pour obtenir de la mélasse des tiges de maïs.

EUROPE.
ARRIVEE DU GREAT WESTERN.

Le Great Western, arrivé à New York dans la soirée du 4 courant, nous a apporté des nouvelles d'Europe de trois jours plus récentes que celles du Caledonia. Ces nouvelles n'indiquent aucune modification réelle dans la situation générale de l'ancien monde; et nous devons nous borner à enrégistrer sous la rubrique qui leur convient, les faits de détail que nous fournissent nos journaux français qui, cette fois, nous sont parvenus régulièrement. Il est cependant un fait général que nous devons constater ici, et qui déjà ressortait clairement des derniers arrivages: c'est l'importance sans cesse croissante que les Etats Unis acquièrent dans l'Ancien Monde. L'Angleterre, la France, l'Allemagne se préoccupent de plus en plus non seulement des mesures commerciales, mais encore des mesures politiques, que prend notre pays. Ces vieux Etats sentent que notre confédération avance graduellement et par une sorte d'impulsion providentielle vers l'influence que lui a promise le plus grand génie des tems modernes. Les Etats-Unis sont destinés à entrer prochainement dans toutes les grandes négociations européennes.

"Le général Duff Green, dit le Herald de New-York, est revenu par le dernier steamer, il a eu durant son séjour en Europe d'assez longues conférences avec Sir Robert Peel et avec M. Guizot, et rapporte un plan général de conventions commerciales à conclure entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne et la France. Ces conventions seraient basées sur le système de la réciprocité des droits. Ce nouveau système sera sans doute proposé par M. Tyler dans son prochain message présidentiel."

Bien que la source d'où ce renseignement émane, ne mérite pas d'ordinaire grande confiance, il a en lui-même certains caractères d'authenticité qu'on ne peut méconnaître et qui nous ont engagé à le citer. La suggestion qu'il renferme, mérite d'ailleurs d'être prise en considération par nos hommes d'Etat; et lors même que M. Tyler s'en ferait le hérault, ce ne serait pas une raison pour la rejeter.

Tandis que ces ouvertures auxquelles, soit dit en passant, nous n'accordons aucun caractère officiel, avaient lieu à Paris et à Londres, notre ministre à la cour de Prusse en essayait d'autres plus sérieuses au près de la diète du Zoll Verein. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un journal allemand.

"Les négociations que M. Wheaton, envoyé des Etats Unis près la cour de Prusse, a cherché à entamer à Stuttgard avec les plénipotentiaires des Etats de l'union douanière, pour obtenir pour l'Amérique une diminution des droits d'entrée sur le tabac, sont restées sans résultat. La raison pour laquelle le Congrès n'a pas accepté les propositions de M. Wheaton, doit être cherchée dans le nouveau tarif américain, qui frappe d'un droit très onéreux les produits de l'industrie allemande. Mais ce tarif parait n'être qu'une menace provisoire, une démonstration commerciale; car, si nous sommes bien informés, M. Wheaton, à peine revenu de Stuttgard à Berlin, a entamé dans ce même but de nouvelles négociations avec le gouvernement prussien."

L'affaire du droit de visite excite toujours un intérêt assez vif et ne laisse pas que de créer sans cesse de nouveaux embarras à M. Guizot. La publication récente d'une lettre adressée, le 20 mai dernier, par lord Aberdeen aux Lords de l'amirauté à l'effet de leur demander de nouvelles instructions pour les croiseurs, révèle implicitement, mais d'une façon assez curieuse l'interprétation que donnaient à ce droit, les officiers de la marine anglaise.

"L'avocat de la Reine, dit cette lettre, pense que le blocus des rivières, le débarquement et la destruction des bâtimens, l'enlèvement d'individus tenus en esclavage dans des pays avec lesquels l'Angleterre n'est pas en guerre, ne sauraient être considérés comme fonctionnés par le droit des gens, ni par les dispositions d'un traité existant; et que, quelque désirable qu'il puisse être de mettre un terme à la traite des noirs, le bien même le plus grand ne saurait être obtenu que par des moyens légitimes.... Je prierai vos seigneuries de considérer qu'il est à désirer que les officiers de la marine de S. M., employés à supprimer la traite des noirs, reçoivent l'ordre de s'abstenir de détruire les comptoirs d'esclaves et d'enlever les individus tenus en esclavage, à moins que la puissance sur le territoire et dans la juridiction de laquelle se trouveront les comptoirs ou les esclaves, n'aient par traité avec l'Angleterre, ou par arrangement formellement écrit avec les officiers anglais, donné pouvoir aux forces navales de S. M. d'adopter ces mesures pour la suppression de la traite, et si en procédant à la destruction d'un comptoir, il s'y trouvait des marchandises ou d'autres propriétés que l'on puisse supposer appartenir à des négocians étrangers, il faut prendre soin de ne pas comprendre ces biens dans la destruction du comptoir.

"Quant au blocus des rivières, il parait que les termes *blocus* et *bloquer* ont été employés par les officiers de la marine anglaise, faisant allusion à la louable pratique de faire stationner des croiseurs en vue des stations faisant la traite, dans le but d'intercepter mieux les bâtimens négriers faisant le négoce, contrairement aux traités entre l'Angleterre et les puissances auxquelles appartiennent ces navires.

"Mais comme le terme *blocus*, dans son acception naturelle, s'étend à une interdiction de tout commerce, et réellement à toute communication avec la place bloquée, je prends la liberté d'appeler l'attention de vos seigneuries sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de mettre en garde les officiers de marine de S. M., sous ce rapport, de crainte que par l'usage inconsidéré et répété du terme blocus, l'exercice du droit confié aux officiers anglais pour la suppression de la traite des noirs, ne puisse être quelquefois confondu avec l'exercice très différent du blocus actuel.

Cette publication qui a son prix, ne vaut pas aux yeux de nos confrères du Nord la centième partie de celle des deux volumes que le romancier Charles Dickens vient de faire paraitre sous le titre de: "*Notes sur l'Amérique.*" C'est là pour eux le grand événement apporté par le *Great Western*! On assure que le livre de Dickens est piquant: nous pourrons en juger; car demain sans doute nous en recevrons une copie, et nous nous empresserons d'en donner quelques extraits à nos lecteurs.

Le Great Western avait à son bord 110 passagers, parmi lesquels se trouvait M. Pageot, qui vient remplacer, à Washington, M. de Bacourt, en qualité de ministre plénipotentiaire. M. Pageot est porteur d'une riche collection de livres et autres ouvrages d'arts et de sciences envoyés par le gouvernement français en échange de ceux qui ont été offerts par le gouvernement des Etats-Unis, par l'entremise de M. Wattemare.

ANGLETERRE.

L'Angleterre ne nous fournit rien d'intéressant, si ce n'est peut-être la nouvelle de la grossesse de la reine Victoria, "nouvelle qui sera reçue, comme dit un journal anglais, avec le plus cordial plaisir par tout loyal sujet de Sa Majesté Britannique."

—Le grand incendie qui a désolé Liverpool a eu plusieurs recrudescences dans la quinzaine qui l'a suivi. A diverses reprises le feu s'est déclaré parmi les décombres, et des propriétés qui avaient été épargnées par la première catastrophe, ont été consumées. Le 19 octobre, la cloche d'alarme avait encore sonné.

—On avait assuré dernièrement que le jeune Jones, cette espèce de fou qui s'est rendu quelque peu célèbre en s'introduisant dans le palais de Buckingham, avait été déporté dans l'Australie méridionale. Il paraît qu'il n'en était rien; Jones, dit-on, a été mis à bord du Warspite, qui était dernièrement aux Etats-Unis, et qui a ramené lord Ashburton en Angleterre. Il s'était fort bien conduit à bord; mais lorsque la police de Londres a été instruite du retour de ce pauvre garçon, elle s'est empressée de le mettre en lieu sûr, afin de garantir la reine des tentatives auxquelles pourrait le pousser sa folie.

FRANCE.

—La *Revue de Paris*, recueil qui n'est pas hostile à M. Guizot, trace un tableau bien triste, et que nous croyons vrai, des irrésolutions du ministère:

"Il y a des membres du conseil, et peut-être sont-ils en majorité, qui auraient du goût pour l'association franco-belge et qui apprécient les bons côtés de cette combinaison; mais des préférences et des velléités ne suffisent pas quand il s'agit de changer les rapports commerciaux et la vie économique d'un pays comme la France. Lorsque les résistances des particuliers parlent plus haut que l'initiative des hommes d'état, il est difficile de faire croire au triomphe d'une idée qu'une volonté résolue et persévérante pourrait seule se flatter de faire accepter. Pendant le séjour que le roi Léopold va faire à Paris, il se convaincra par lui-même qu'il n'y a pas chez nos ministres d'idée vraiment arrêtée pour l'exécution de la mesure: leur pensée flotte encore d'une combinaison à une autre. Tantôt on songe à une alliance commerciale, mais avec des réserves expresses en faveur de nos fers et de nos draps. On a aussi proposé une progression décroissante des droits de douanes, qui commencerait en janvier 1843, pour aboutir à une abolition complète en 1845. D'ailleurs on finira toujours par se trouver en face de la grande question du personnel des douaniers, et il y a là assez de difficultés pour défrayer de nombreuses négociations.

"Est-ce à dire qu'il faille abandonner l'idée de cimenter une union commerciale entre la France et la Belgique? Tout au contraire, il faut y insister plus que jamais. Maintenant, le ministère est-il capable de l'énergie et de la persévérance qu'exige l'exécution de cette grande pensée?"

—Un journal annonçait, il y a environ une semaine, que M. Thiers allait dans huit jours arriver à Paris. Le même journal faisait observer subtilement que ce retour coïncidait avec le retour du Roi, et il satisfaisait ensuite sa haine systématique contre M. Thiers par nous ne savons plus quelle ingénieuse hypothèse. Il n'y avait pas un mot de vrai dans cette nouvelle. Toutes les personnes qui connaissent M. Thiers, savent parfaitement qu'il est à Lille, poursuivant avec ardeur ses travaux historiques, et n'ayant jamais songé à revenir à Paris avant le mois de novembre. Cependant, le journal dont nous parlons ne veut pas en avoir le démenti, et aujourd'hui il publie la nouvelle que M. Thiers est arrivé à Paris. Pour lui épargner des conjectures et des raisonnemens inutiles, nous l'avertissons qu'il est dans l'erreur, que M. Thiers n'est point à Paris, qu'il n'a point dû y venir, et qu'il est encore à Lille, occupé exclusivement à écrire quelque chapitre de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

(*Constitutionnel.*)

—Le *National* dit que le bruit d'un changement de ministère s'est répandu hier dans Paris, et qu'il est question d'un cabinet dans lequel on verrait figurer M. Thiers et M. Molé. Nous avons lieu de croire que le bruit dont parle le *National* n'a pas le moindre fondement. Il paraît même que nous avons besoin de nous défendre de toute complicité dans cette invention, car le *Commerce* nous fait dire ce matin que M. Thiers et M. Molé sont d'accord, et qu'ils vont se liguer. Ce qu'il y a de plus étrange dans ces aberrations du *Commerce*, c'est qu'à côté de son commentaire infidèle il a placé nos propres expressions, ainsi, l'on n'a qu'à tourner la page pour reconnaître qu'au lieu d'engager le concours de MM. Thiers et Molé au projet d'union commerciale, ce que nous supposons que personne n'a mandat de faire; nous avons pensé au contraire que ces deux hommes d'état voudraient réserver toute la liberté de leur opinion.

Nous émettons cette conjecture d'autant plus librement, que, si les hommes dont on parle nous faisaient l'honneur de nous consulter, nous ne leur conseillerions pas de s'abstenir. Il y a des circonstances tellement décisives dans la vie des peuples, que tous les citoyens, indépendamment de leurs opinions ou de leurs sympathies, doivent leur concours au pouvoir. L'union commerciale entre la France et la Belgique nous parait de cette nature; et voilà pourquoi nous défendons ce projet, au risque de contribuer à donner un succès à M. Guizot, à qui le *Commerce* peut seul nous soupçonner de porter un tendre intérêt. Dans notre opinion, tous les hommes publics, à quelque degré qu'ils soient placés, qu'ils appartiennent à l'opposition ou au gouvernement, s'honoreraient de travailler à cette grande œuvre. Ce serait peut-être aussi le meilleur calcul. Les ministres du 29 octobre ne pourraient se prévaloir d'un résultat auquel tous les partis auraient concouru. [*Courrier Français*]

—On écrit de Paris au journal anglais le *Globe*:

"Les bases d'une nouvelle convention postale entre la France et l'Angleterre ont été arrêtées. Le gouvernement français consent à réduire son prix au même taux que le port intérieur actuel, et le gouvernement anglais à réduire son taux uniforme de port pour lettres françaises (actuellement de 20 sous) à 6 sous. Ainsi une lettre pesant moins que le quart d'une once entre la France et l'Angleterre, qui coûte aujourd'hui 2 fr. ou 1 shil. 8 deniers anglais sous le nouveau tarif, ne coûtera que 90 centimes ou 9 deniers anglais. La réduction s'appliquera à toutes les lettres en transit pour les Indes et la Méditerranée par la France. Cette nouvelle, que j'ai lieu de croire tout à fait fondée, donnera une grande satisfaction dans les deux pays."

On lit dans un journal du matin les détails suivans dont nous ne garantissons pas l'exactitude:

"Une nouvelle cause de refroidissement entre le cabinet de Madrid et celui des Tuileries vient de rendre problématique et d'ajourner peut-être indéfiniment, le retour en Espagne de M. le comte de Salvandy.

"Il parait que la légation espagnole à Paris s'est vivement émue de certaines observations que le ministère français a hasardées relativement aux frais considérables que coûte à la France la geôle de don Carlos à Bourges. Ces observations tendaient tout simplement à une mise en demeure, adressée au cabinet de Madrid, pour le règlement d'un compte qui a déjà atteint un chiffre fort élevé et qui s'est beaucoup grossi dans ces derniers temps, par suite des mesures nouvelles de surveillance provoquées par les instances du gouvernement espagnol.

"La régence de Madrid, fort susceptible comme on sait, a pris en très mauvaise part les observations du cabinet français; elle y a vu même une sorte de manifestation hostile et a formulé ses plaintes avec aigreur. Des notes peu pacifiques ont été échangées, et s'il faut en croire des bruits qui s'accréditent, peu s'en est fallu que notre chargé d'affaires à Madrid ne fut rappelé. Toutefois, le cabinet des Tuileries ayant donné quelques explications qui ont un peu calmé l'irritation du régent, la rupture qu'on a pu craindre un moment n'a pas éclaté. On a promis ici de garder encore Don Carlos avec toutes les précautions nécessaires, mais à la condition qu'on s'occuperait à Madrid du règlement du compte entre les deux gouvernemens pour les frais de la captivité du prétendant."

[Courrier Français.]

ALGÉRIE.—On nous écrit d'Alger, le 10 octobre:

"Vous savez que le général Bugeaud est parti le 29 septembre pour faire une expédition contre les tribus soumises à Ben-Salem. Il emmène 3 à 4000 hommes, y compris quelques compagnies disciplinaires, et un bataillon que l'on a formé en amalgamant des sapeurs du génie et des soldats de l'artillerie. L'armée compte beaucoup de malades; il y a 14,000 hommes dans les hôpitaux.

"On a reçu hier des nouvelles du gouverneur. Il a écrit de l'Oued-Soufflet, près du fort de Hamza. Nos troupes ont été harcelées par les tribus de Ben-Salem, qui ont dû cependant faire leur soumission. Le colonel Leblond du 48e. de ligne a été tué, à bout portant, par deux Kabyles embusqués derrière un buisson. Il est probable que l'expédition ne tardera pas à rentrer. Nous avons depuis deux jours des pluies qui ne lui permettront pas de rester long-tems dehors.

"Le gouverneur vient de décider que deux villages seraient construits à Kondoura et à Staouëli par les condamnés militaires, sous la direction du colonel Marengo. Il est à souhaiter que cet essai de colonisation soit mieux dirigé que celui d'Aïn-Fouka. M. le général Bugeaud a donné une grande impulsion à la guerre; nos armes ont acquis sous son autorité un ascendant très décidé. Mais il est impossible de juger aussi favorablement ses mesures administratives. L'esprit du gouverneur manque de suite et de tenue. La colonisation ne prendra une extension réelle que lorsqu'un plan d'ensemble, proposé par l'administration et accepté par les chambres, aura fixé l'avenir de l'Algérie."

ESPAGNE.

—Le 8 octobre, on a chanté à Madrid un *Te Deum* en commémoration du triomphe remporté l'année dernière sur le mouvement dirigé par le général Diego Leon. La reine, le régent et toutes les autorités y ont assisté.

Un conseil extraordinaire des ministres a été tenu dernièrement sous la présidence du régent. D'après une correspondance de la *Presse*, M. Lopez, chef de l'opposition, a été appelé à assister à ce conseil, dans lequel on a traité l'affaire de l'amnistie politique. On prétend que les bases présentées pour cette mesure étant trop larges, on n'a pris aucune détermination définitive.

Le ministre de l'intérieur a nommé une commission chargée de récapituler dans une seule loi celles qui régissent en matière de presse.

On écrit de Pampelune que le brigadier Iraneta, gouverneur de cette place, et M. Mados, chef politique, ont été destitués.

—La *Gazette de Madrid* du 10, publie le décret suivant:

"Art. 1er. Les bénéfices du décret d'amnistie du 30 novembre 1840 sont étendus à ceux des condamnés qui sont encore détenus dans les présides pour délits antérieurs à cette date.

"Art. 2. Il sera immédiatement sursis à tous les procès encore pendans sur les délits ci-dessus mentionnés.

"Art. 3. Ce qui a été dit dans les deux articles précédens ne s'applique nullement aux délits ordinaires, sur lesquels la justice continue de garder son action.

"Art. 4. Les directeurs de présides et autres établissemens pénitentiaires remettront aux tribunaux respectifs, la liste des individus qui ont droit à la présente amnistie, afin que ce droit soit promptement constaté."

Le *Correspondant* fait les réflexions suivantes:

"Quand nous avons lu l'article 1er du décret inséré dans la *Gazette* de ce jour, notre âme s'est livrée à la plus douce émotion. Mais bientôt le papier nous est tombé des mains; il ne s'agissait pas d'une amnistie, mais d'une simple rémission de peine. Il nous restait un espoir. Peut-être le gouvernement croyait-il qu'une amnistie devait être l'objet d'une loi, comme cela se pratique en France, et non d'un simple décret? Nous nous serions consolés par l'espoir que nos sincères désirs de voir la réconciliation s'opérer parmi les Espagnols serait partagé par la majorité des chambres. Mais s'il en était ainsi, pourquoi le préambule du décret aurait-il gardé un silence absolu sur toute intention de ce genre.

—Si la fête anniversaire d'Isabelle II, n'a été signalée par aucun acte noble, par aucune démonstration de joie, en revanche, dans ce même jour, Mme. la comtesse de Mina aura reçu la grandesse d'Espagne, fonctions et titre de *camarera mayor*. Le décret n'a point paru dans la *Gazette*, mais nous savons que la nouvelle camarera a été reconnue comme telle dans le palais. (*Heraldo.*)

—On mande de Madrid, 7 octobre:

"Les nouvelles des provinces ne sont pas satisfaisantes. Dans quelques localités, des bandes de factieux, qui se grossissent tous les jours, commettent des dévastations que la garde nationale et la troupe sont quelquefois impuissantes à réprimer, et dans d'autres se propagent les absurdes rumeurs de mouvemens séditieux. Aucun symptôme sérieux n'est pourtant signalé."

On lit dans le *Courrier de la Gironde* du 11 octobre:

"On a remarqué depuis quelque temps qu'une foule de carlistes espagnols, fatigués de leur séjour en France ou désespérant d'une cause dont le triomphe parait impossible avec don Carlos, ont pris le parti ou de retourner en Espagne ou de passer en Amérique, lorsqu'ils n'ont pu se fixer parmi nous. Plusieurs bâtimens partis de Bordeaux en ont déjà transporté un grand nombre dans les différentes contrées de l'Amérique. Mais ce qui surprendra sans doute, c'est de voir les carlistes d'un rang élevé et ayant occupé de hauts emplois auprès de don Carlos renoncer entièrement à leur position, pour entrer au service d'un gouvernement républicain.

"M. Manuel Gil de la Torre, brigadier d'artillerie, qui, en cette qualité, a servi don Carlos durant les dernières années du séjour de ce prince dans les provinces du nord de l'Espagne, a obtenu du général Santa-Anna, président de la république du Mexique, le grade de maréchal-de-camp et le commandement de la place de Vera-Cruz.

"Son neveu, M. de la Torre Gil, qui a donné des preuves d'une si haute capacité financière et en même temps de la plus rigoureuse intégrité dans les commissions délicates que lui avait confiées don Carlos, vient d'être nommé, dit-on, consul de la république mexicaine à Bordeaux. M. de la Torre Gil est attendu incessamment à Bordeaux où il prendra possession du consulat mexicain, aussitôt après avoir reçu l'*exequatur* de S. M. le roi des Français."

—On assure que le général Maroto, dans un état voisin de l'indigence, se dispose à quitter Madrid. Il se rendrait, dit-on, à Cadix, et s'y embarquerait peut-être pour l'Amérique.

Nous avons déjà dit qu'une société de capitalistes étrangers offrait au gouvernement espagnol de construire des vaisseaux, de créer une marine, ne demandant en échange que la permission de faire des coupes de bois sur divers points de la Péninsule, et particulièrement sur les riches montagnes de Liebana. Il faut bien le reconnaître, aujourd'hui que les conditions proposées sont connues, il s'agit plutôt d'une spéculation mercantile que d'une œuvre patriotique. Il est vrai que la société promet des vaisseaux, des madriers, des machines, des chantiers de construction, des chemins de fer et des routes ordinaires, des canaux, des embarcations, etc. De sorte qu'au bout de quatorze ans le gouvernement pourrait compter sur cent navires et sur tous les élémens nécessaires pour élever la marine à son plus haut degré de splendeur. La société ne demande en retour que de couper dans les forêts le bois qui lui est nécessaire; mais parmi les arbres à couper ceux qui sont propres aux constructions navales seront en plus petit nombre. On négligera les mauvais, on n'abattra que les bons, ce qui fait qu'au bout de deux ou trois ans toutes nos forêts seraient dévastées. (*Heraldo.*)

ORIENT.

—Le paquebot du Levant a apporté les dépêches d'Alexandrie du 26 septembre et de Smyrne du 29 septembre.

La division de la flotte égyptienne, qui est sortie d'Alexandrie pour croiser sur les côtes d'Egypte, n'était pas rentrée le 26. La lecture du firman, qui nomme Méhémet-Ali grand-visir, a eu lieu au palais avec une grande pompe; tous les consulats, à l'exception de celui de Russie, avaient arboré leurs pavillons. Ibrahim-Pacha était venu du Caire pour assister à cette cérémonie.

La flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Owen, n'était pas rentrée à Malte le 6, elle était en croisière entre cette île et la Sicile.

—Le *Journal de Smyrne* rapporte les nouvelles suivantes de Constantinople, 27 septembre.

"La question du Liban a donné lieu, mardi de la semaine dernière, à une nouvelle réunion extraordinaire du conseil, qui a été tenue à la maison de campagne de Sarim-Effendi, ministre des affaires étrangères, et à laquelle assistaient quelques-uns des membres du cabinet et les principaux fonctionnaires de l'état. On assure qu'en vue de rendre un arrangement plus facile, la Porte est disposée à retirer les troupes albanaises de la Syrie, à rappeler Omer-Pacha, et à confier l'administration de la Montagne à Essad-Pacha, actuellement gouverneur de Saida et de Tripoli, qui nommerait deux *kaïmacans*, un Maronite et un Druse, avec la faculté de les remplacer dans les cas où ils se conduiraient mal. Les puissances auraient désiré que les kaïmacans fussent nommés directement par la Porte.

"Moustapha-Pacha, séraskier, ne quittera pas Beyrouth jusqu'à l'arrivée d'Essad-Pacha.

"Il est positif aujourd'hui que la Sublime-Porte a accepté la médiation de l'Angleterre et de la Russie dans son différend avec la Perse. Ainsi, du moment où le shah aura donné son adhésion aux propositions de ces deux puissances, on pourra considérer cette affaire comme terminée. En attendant, le gouvernement de Sa Hautesse, dans la prévision de toutes les éventualités qui pourraient surgir, continue à prendre toutes mesures que suggère la prudence.

"C'est dans cette vue qu'elle poursuit ses préparatifs de défense, en expédiant chaque jour des hommes, des canons et des munitions de guerre de toute espèce à son armée de la frontière. Cette conduite est d'autant plus rationnelle, qu'un camp de 10,000 Persans, sous les ordres du prince Rahkam, frère du shah, a été formé à Koulé, non loin du territoire ottoman, sous prétexte de combattre les Kurdes.

"Mercredi, dans l'après-midi, une des sultanes est heureusement accouchée d'un prince qui a reçu le nom de Abdul-Hamid.

"M. de Boutenieff, envoyé extraordinaire de Russie, est arrivé avant-hier, dans l'après-midi, sur un bateau à vapeur de guerre russe, venant d'Odessa. Il s'est arrêté à Buyukdéré, au palais de Russie, et a été salué à son débarquement par le steamer qui l'a amené et par les autres batimens de guerre en station sur cette rade. L'arrivée de ce diplomate dans un moment où personne ne s'y attendait a produit une très grande sensation et fait naître une foule de conjectures. On le dit chargé d'une mission spéciale, mais jusqu'ici rien n'a transpiré qui pût faire deviner l'objet de ce retour imprévu. Arrivé à quatre heures, il a eu le même jour une entrevue avec M. l'Ambassadeur d'Angleterre.

"On veut rattacher à l'arrivée de M. de Boutenieff l'ordre donné par M. le ministre de France de retarder de 24 heures, le départ du paquebot français."

—Les nouvelles de Constantinople que nous avons publiées, étaient du 27 septembre; mais on sait que M. de Bourqueney a retenu le paquebot un jour de plus, dans l'espoir de connaitre et d'expliquer au gouvernement français les dernières résolutions du divan. M. Guizot a reçu en effet les dépêches de notre chargé d'affaires, datées du 28, et il parait que M. de Bourqueney y annonce l'intention formelle, qui a été signifiée par la Porte aux ambassadeurs, de ne plus faire la moindre concession sur la question de Syrie. Cette difficulté interminable va donc mettre de plus belle la diplomatie en mouvement. Il est impossible que les puissances européennes se laissent complètement mystifier, et la querelle se terminera sans doute par une nouvelle modification du ministère ottoman. On remarquera que ce redoublement d'opiniâtreté dans la politique du divan coïncide avec le retour à Constantinople de l'envoyé russe, M. de Boutenieff. [Courrier Français.]

La Gazette d'Augsbourg du 13 octobre confirme, dans les termes suivans, la nouvelle que nous avons donnée ce matin:

"Le courrier turc qui vient d'arriver donne la nouvelle de Constantinople, à la date du 28 septembre, que la Porte a publié un hatti-shérif dans lequel, sans avoir pris en considération les représentations des puissances, elle établit une administration purement turque pour les Maronites et les Druses. Un ultimatum avait été envoyé en Perse."

Cette démarche de la Porte est une véritable rupture avec l'Europe. Les ministres du Sultan n'ont pas même cherché à mettre les formes de leur côté. Ils ont fait semblant de négocier un arrangement alors qu'ils avaient déjà pris le parti de ne faire aucune concession. C'est une mystification pure et simple. Les ambassadeurs en seront naturellement très irrités; l'Autriche surtout, qui s'étudie à faire prévaloir son influence en Orient, et qui a déjà des griefs personnels contre la Porte, ne manquera pas de se plaindre très vivement. A moins que la Russie ne soutienne les ministres du sultan, nous ne pensons pas qu'ils puissent faire tête à l'orage. Un changement de cabinet parait inévitable. Les coups de tête de la Porte n'auront fait que constater d'une manière plus évidente, l'état de dépendance et d'épuisement où elle est tombée. [*Idem.*]

GRÈCE.—"Le *Siècle*, journal athénien, avait publié quelques réflexions contre le monopole des grades et des places accordés aux officiers bavarois; ceux-ci ont tenu un conseil de guerre dans lequel il a été décidé que les capitaines Schmoltze et Videman exigeraient de l'éditeur du *Siècle* le nom de l'auteur de l'article. Ayant appris que l'article était de M. Metaxa, officier du génie grec chargé de la direction des travaux du nouveau palais, quatre officiers bavarois armés se rendirent à l'endroit où ils croyaient trouver l'officier Metaxa. Les ouvriers qu'il dirige, croyant que ces officiers voulaient se livrer à des violences, se sont armés, et ils auraient fait un mauvais parti aux Bavarois s'ils ne s'étaient pas retirés. M. Metaxa était absent; mais lorsqu'il apprit ce qui s'était passé, il partit sur-le-champ pour Athènes et il affecta de se rendre dans les cafés fréquentés par les officiers de la garnison. La police reçut ordre alors de prendre des précautions extraordinaires, comme s'il se fût agi d'une révolution, et bientôt le roi cassa M. Metaxa de son grade, donnant satisfaction aux Bavarois. En outre, le rédacteur du *Siècle* a été condamné à trente jours de prison et à 300 drachmes d'amende. Pas un avocat n'a voulu se charger de la défense de ce journal."

A LOUER—Le magasin rue de la Douane No 24, avec un grand magasin à quatre étages dans le fond; ils seront loués ensemble ou séparément.
Aussi—Les magasins Nos. 70 et 82 rue Royale. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
17 nov. WM. GRANT, 26, Douane

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
Atencion!
La compañia se reunira el sabado 19 del corriente, á la una de la tarde en punto, en el paraje de costumbre, con casaca y pantalon de paño y armamento completo, para dar un paseo militar y celebrar el decimo aniversario de dicha compañia. Se recomienda el mayor aseo y puntualidad al cumplimiento de esta orden dada por el capitan.
Nueva Orleans, Noviembre 15 de 1842.
FRANC. SOLER,
Sargento primero.
16 nov

CONSEIL DES MARGUILLIERS.
Séance du 11 novembre 1842.

M. Génois, rapporteur d'un comité nommé à l'effet de voir M. le Rev. S. Leone &c. a soumis au Conseil le rapport suivant:

Le comité chargé de se rendre auprès de M. le Rev. S. Leone, pour le prier de vouloir bien officier à l'Eglise St. Louis, a l'honneur de rapporter qu'il s'est acquitté de son mandat, et que M. l'abbé Leone a informé votre comité qu'il ne pouvait accepter l'invitation qui lui était faite de crainte d'être interdit par son chef spirituel.

Votre comité a également demandé à M. l'abbé Leone, s'il aurait aucune objection à bénir les corps qui seraient transportés à la Chapelle Obituaire, et à y dire les prières des morts; ce digne ecclésiastique a répondu qu'il continuerait comme par le passé, à le faire.

En conséquence, les résolutions suivantes sont soumises à votre approbation:

Résolu que la Chapelle Obituaire est ouverte à la réception de tous les corps catholiques.

Résolu que les personnes qui désireront y exposer des corps, s'adresseront au secrétaire de ce Conseil qui est chargé d'ordonner les préparatifs nécessaires.

Résolu que le public est prévenu que le Rév. Abbé Leone continuera à bénir les corps qui seront transportés à la Chapelle Obituaire, et à y dire les prières des morts.

Résolu que pour l'acquisition des tombes, fours ou emplacements pour la construction de tombes dans le cimetière, le public devra s'adresser au secrétaire de ce Conseil qui seul est chargé de la vente desdits emplacemens, fours &c.

Signés JOSEPH GENOIS, rapporteur
D. AUGUSTIN,
H. DAVIS.

Sur motion, résolu que les présents rapport et résolutions sont et demeurent adoptés à l'unanimité, et devront être publiés en français et en anglais dans l'Abeille et le Courrier de la Louisiane.

Pour copie conforme.
ANT. DUBUC, secrétaire

CANDIDATS.

Messieurs les Rédacteurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. AUGUSTIN VIAVANT sera soutenu par une grande majorité de votans, à la prochaine élection de Recorder de la Troisième Municipalité.
Un grand nombre de votans de la Troisième Municipalité.
26 oct

A la sollicitation d'un grand nombre d'amis de M. CHARLES CUVELLIER, il a consenti à se porter candidat à la place de Recorder pour la Municipalité No. 3, en remplacement de l'honorable Alfred J. Lewis décédé. Il sera soutenu par la majorité des votans.
26 oct

M. L'Editeur.—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE M. DUPERU, a consenti à être candidat pour la place de Recorder de la Troisième Municipalité, et qu'il sera soutenu par un grand nombre de votans de cette municipalité.
31 oct

On nous prie d'annoncer M. ANTHONY FERNANDEZ, candidat à la place d'Alderman du Cinquième District, en remplacement de M. C. Ramos, demissionnaire.
17 nov—9

Mr. l'Editeur,
Veuillez annoncer dans votre estimable feuille, M. J. M. C. DUPIN, candidat comme alderman du 5me. District, en remplacement de M. C. Ramos, demissionnaire: il sera soutenu par un grand nombre de votans.
17 nov—9 PLUSIEURS CITOYENS.

Messieurs les éditeurs.
Veuillez annoncer que M. LOUIS SERE, sera soutenu comme candidat à la place d'Alderman du Quatrième District de la Première Municipalité, en remplacement de M. E. Seniat, demissionnaire, par
17 nov UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

COMMERCIAL.
COMMERCIAL D'EUROPE.

LIVERPOOL, le 20 octobre 1842.

COTON. Notre marché est encore très calme, mais il n'est survenu aucun changement dans les prix. Les ventes aujourd'hui s'élèvent à 2 [illegible] balles, toutes d'Amérique, à l'exception de 600 Surat, 3 1/4 à 4 4.

LIVERPOOL, le 21 octobre 1842.

La demande de coton est toujours très limitée. Les prix des descriptions d'Amérique se maintiennent très bien. Les ventes de ce jour sont d'environ 4,000 balles, comme suit: en Sea Island, 9 1/2 à 14, [illegible] 2,530 do Upland 4 à 5 1/2, 2,[illegible] de Mobile et Alabama, 4 à 6 et [illegible] de Nouvelle Orléans, 3 à 7. Les prix courants de ce jour sont comme suit: [illegible]

DERNIERES DATES.

New York .... nov 7	Londres .... oct 21
Boston .... nov 6	Liverpool .... oct 21
Baltimore .... nov 6	Paris .... oct 20
Washington .... nov 6	Havre .... oct 15
Philadelphie .... nov 6	Bordeaux .... oct 19
Charleston .... nov 11	Vera Cruz .... oct 29
Havane .... nov 6	Mexico .... oct 22
Galveston .... nov 2	Tampico .... sept 24

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES
Rien

ARRIVES

Bateau de remorque Invincible, Howren, du Detour, avec le navire Camera et la barque Apthorp
Bateau de remorque Tonnerr, Fox, du Detour des Anglais avec les bricks Jefferson et Clarissa
Bateau de remorque Invincible, Hewrin des Passes avec le navire Lord Seaton.
Bateau de remorque Tennessean, Riddle, des Passes avec le navire Birkenhead.
Bateau de remorque Swan, Martin des Passes avec le navire Johannes, la barque J B Wain et les bricks Clifford et Plymouth.
Navire Johannes, Elrichs, de Brême.
Navire Birkenhead, Brown, de St. Andrews, N B
Navire Camera, Whitney, de Boston.
Navire Lord Seaton, ——, de Liverpool
Barque J B Wain, Matthews, de la Havane.
Barque Apthorp, Blake, de New York
Barque Stratford, Brewer, de New York
Brick Plymouth, Thomas, de la Havane.
Brick Clifford, Jones, de Kingston, Ja.
Brick Clarissa, Watts, de Montego Bay, Ja
Brick Jefferson, Mills, de Montego Bay, Ja.
Brick Georgiana, McLellan, de Thomaston
Barge Wave, ——, de St. Louis.
Barge Ruth, ——, de Cairo.
Steamer Toche, Wiggin, de la Balize
" Gov. Yell, Martin, Balize
" Gen Leavenworth, Winland, St Louis
" John Armstrong, Strech, Donaldsonville
" Du Quesne, Irwin, Pittsburg
" Vermillion, Claiborne, d'Alexandrie
" Missouri, Grice, Milliken's Bend.
" Neptune, Hicks, Cincinnati.

MEMORANDA.

Bordeaux, 19 oct—Parti, Chateaubriand, Laborde, Nlle. Orléans.
Liverpool, 19 sept Entré pour prendre charge, navire Gallius, Slater, N. Orléans.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR.

L'Acadia de Liverpool,	do.	4 nov.	de Boston,	1er dec
Le Columbia,	do.	19 nov.	de	17 dec
Le Britannia,	do.	4 dec.	de	1er jan

Un service funèbre à la mémoire d'ALFRED LEWIS, sera célébré demain vendredi, à 8 heures du matin, dans l'Eglise St Vincent de Paule, rue des Grands Hommes entre Montégut et Clouet. Ses amis sont invités à y assister sans autre avis.
17 nov.

Si Mr. JEAN BAPTISTE JEANDEL natif de Nancy, ouvrier bijoutier, parti du Havre pour la Nouvelle Orléans en avril 1841, par la Ville de Bordeaux, est à la Nouvelle-Orléans, ou que lui ou ses amis aient connaissance de cet avis, ils sont priés de donner de ses nouvelles le plutot possible aux soussignés, qui ont à l'entretenir d'affaires qui l'intéressent.
LOISON & SILVESTRE,
17 nov 30, rue de Chartres.

Ni le capitaine ni les consignataires du navire français L'ANDELLE, capitaine Gamain, ne sont responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire.
BLANCHARD, KIMER & Co,
17 nov 24, Bienville.

Le navire HUDSON, capitaine l'age, du Havre, commencera son dechargement ce matin, en face du rail road. Les consignataires sont notifiés que toutes les marchandises pour lesquelles on n'aura pas obtenu de permis sous cinq jours, seront envoyées au magasin public.
17 nov. S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

Le navire français L'ANDELLE, capt. Gamain, venant du Havre, est en dechargement vis-à-vis du R. R. Pontchartrain. A l'expiration des cinq jours accordés par la loi, toutes les marchandises qui se trouveront à bord, seront envoyées aux magasins de la Douane, aux frais des consignataires, qui sont requis de se munir de leurs permis dans le plus bref délai.
BLANCHARD, KIMER & Co.
17 nov—5 24, Bienville.

PERDUS

QUATRE billets à ordre, tirés par John Green, à l'ordre et endossés par lui même, en date du 6 mars 1840, chacun de la somme de $1,626, payables à un, deux, trois et quatre ans, et visés *ne varietur* par Théodore Seghers, notaire public, pour les identifier avec un acte passé pardevant ce dernier, le 11 mai 1830. Le paiement de ces billets ayant été arrêté, la personne qui les aurait trouvés est priée de les remettre au soussigné.
MINOR KENNER,
Administrateur de la faillite de Maria Holiday.
17 nov—1m30

AVIS AU PUBLIC.

LES soussignés informent le public qu'un de leur commis a perdu hier un check sur la Banque de la Louisiane, faveur L. Labedens ou au porteur, de onze cent vingt piastres 77/100. Le paiement en ayant été immédiatement arrêté, ils prient celui ou ceux qui l'auraient trouvé d'avoir la bonté de le rapporter.
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
17 nov—3 28, rue St. Louis.

CAFE de la Havane—841 sacs prime vert, en débarquement du brick Empresario, à vendre par
17 nov—3 P. REYNAUD, 16, Bienville.

AVIS.—MONSIEUR FELIX VALLET, est prié de se présenter chez le soussigné, où des affaires qui le concernent lui seront communiquées.
CHAUVIN & LOUVOIS,
17 nov—3 66 rue Chartres.

MADAME FREMINEAU a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de CAMAILS et autres articles de nouveautés à des prix très moderes, et qu'elle en fera l'ouverture jeudi le 24 novembre.
Changement de domicile, ci-devant rue St. Pierre, No. 131, maintenant rue Royale No. 136.
17 nov—30

Mlle. GEORGETTE NAVARETTE, succeseur de Madame Macé, encoignure Chartres et Toulouse, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle commencera la vente, jeudi prochain dix-sept du courant, d'un joli assortiment de CHAPEAUX, CAMAILS, et autres articles de Nouveautés, à des prix très modérés.
15 nov—6

MME. MOLLOT-COCHRANE a l'honneur d'informer les Dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir de Paris, son assortiment de nouveautés pour la saison, et qu'elle en ouvrira la vente samedi prochain, 19 du courant, à des prix très-modérés.
Elle offre également aux marchands de la campagne des articles très bon marché, tels que: chapeaux, capotes, rubans, fleurs, &c. &c.
Une première ouvrière modiste trouvera une place chez elle.
15 nov—8.

MODES ET NOUVEAUTES.
J. DELOUVRE, de retour de Paris, fera, vers la fin de cette semaine, l'ouverture d'un joli assortiment de modes et hautes nouveautés, qu'il vendra au plus bas prix.
141, rue Royale, entre Toulouse et St. Louis.
15 nov.—4

CHAPEAUX et Capottes, nouvelle forme, pour dames, fillettes et enfans.
Les soussignés offrent à vendre en gros et en détail à leur magasin, à très bas prix, un assortiment de chapeaux et capottes, venant d'arriver, pour dames, fillettes et enfans.
De plus, un superbe assortiment d'objets de mode, reçus par le navire Créole.
10 nov FORCADE & Co, 30 rue de Chartres, Entre Bienville et Douane.

CUIRS salés, secs et verts, en débarquement de la goelette Créole, à vendre par
10 nov. R. D. BLOSSMAN, 80, Bienville

SOULIERS.—4 caisses souliers assortis, à vendre par
10 nov. FOSDICK & BROTHER, 65, Camp

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.

La représentation de ROBERT LE DIABLE annoncée pour aujourd'hui, est renvoyée, pour cause de répétitions, à vendredi prochain, 18 du courant.

JEUDI, 17 NOVEMBRE 1842
Pour les débuts de M. MONVAL, Premier rôle.
M et Mme RICHER, amoureuse et seconde Dugazon.

LE VERRE D'EAU,
Comédie en cinq actes de Scribe.

UNE PASSION!
Vaudeville en un acte.

Le spectacle commencera à six heures et demie

BAL DE LA SALLE CONTI.
GRAND BAL
PARE ET MASQUE.

Les DIMANCHE,
MARDI et
JEUDI de chaque semaine.
Prix d'entrée,—Cavaliers, ... $1.

L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement des meilleurs de la ville: il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre.
8 nov—

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE—No. 4812—La Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest vs. Edward Yorke—No. 4931—La même vs. Edward Yorke & Sarah Hannah—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, le samedi, 17me jour de Décembre 1842, à midi, les propriétés suivantes, saisies dans les affaires ci-dessus, savoir:

Quatre Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, désignés par les nos. 10, 11, 12 et 13, de l'Ilet No. 20, au plan particulier dressé par Allou D'Hemécourt, le 27 sept. 1835, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public. Lesquels lots sont compris entre les rues des Pacaniers, du Marche, Richard et St. Jean Baptiste, et ont les dimensions suivantes, savoir

Le lot No. 10, mesure 40 pieds 10 3/4 pouces de face à la rue du Marché, sur 93 pieds 2 pouces de profondeur.

Le lot No. 11, mesure 23 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur 81 pieds de profondeur et face à la rue du Marché, étant un lot d'encoignure. Le lot No. 12, mesure 31 pieds 10 pouces de face à la rue des Pacaniers, sur 81 pieds de profondeur.

Le Lot No. 13, mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue des Pacaniers, sur 81 pieds de profondeur. Ensemble avec les améliorations qui sont dessus, consistant en une maison, cuisine et dépendances.

Sept autres certains Lots de Terre situés dans le même faubourg et dans le même Ilet, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, au plan dressé par Louis Surgi, le 4 mars 1836, et déposé en l'étude de M. B. Cénas, notaire public. Les dits lots ont les dimensions suivantes, savoir: Les lots Nos. 1 et 2, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur. Le lot No. 3, mesure 60 pieds de face à la dite rue des Pacaniers, sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur. Les lots Nos. 4 et 5 mesurent chaque, 30 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur. Le lot No. 6, mesure 40 pieds de face à la dite rue des Pacaniers, sur 70 pieds 6 pouces de profondeur et le lot No 7, mesure 40 pieds 4 3/4 pouces face à la rue Richard, sur 66 pieds 6 3/4 pouces de profondeur.

Cinq autres lots de terre situés au même faubourg et dans le même ilet, désignés par les Nos. 4, 6, 7, 13 et 3 au plan dudit faubourg, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, lesquels lots ont les dimensions suivantes, savoir: Le lot No 4 mesure (au pied français) 60 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos. 6 et 7 mesurant (même mesure) chaque 60 pieds de face à la rue Richard, sur 150 pieds de profondeur. Ces deux lots sont contigus. Le lot No. 13 ayant (même mesure) 60 pieds de face à la rue du Marché, sur 150 pieds de profondeur. Le lot No. 3 ayant (même mesure) 30 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No 4 ci dessus décrit, et de l'autre côté par l'autre moitié dudit lot No. 3; ensemble avec toutes les bâtisses élevées sur lesdits lots de terre.

Le quart indivis d'un Ilet de terre situé au faubourg de l'Annonciation et désigné par le No. 64 à un plan daté du 4 mai 1807 et déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, aujourd'hui celle de L. T. Caire, not. pub., lequel ilet est borné par les rues de l'Annonciation, du Marché, Richard, Constance et de la Felicité, et est composé de 8 lots numérotés de un à quatorze inclusivement, ensemble avec la presse à coton érigée dessus et connue sous le nom de Presse des Planteurs.

L'intérêt dans la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Ste Marie dans l'ilet renfermé par les rues Gravier, Union, St Charles et Carondelet, désigné par le No. Un au plan dressé par H. Grant, le 14 janvier 1837, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public. Ledit lot de terre mesure 27 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 160 pieds 8 pouces de profondeur d'un côté et 149 pieds 7 pouces de profondeur du côté du No. 2, et 26 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Union.

Trois lots de terre situés rue Louisa, entre les rues Tchapitoulas et Perle, désignés par les Nos 25, 26 et 27, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Louisa, sur [illegible] pieds de profondeur. Le lot No. 27 forme l'angle des rues Louisa et Perle.

Vingt actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest, sur lesquelles $50 par action ont été payées.

L'intérêt dudit Edward York aux billets suivans, savoir:

Un billet souscrit par Thos. G. Cheney, en faveur de Ezra Bennet ou au porteur, daté du 21 mai 1842, payable à un jour de date, de la somme de $364 16 [illegible], avec intérêt à raison de 10 pour 100 l'an, du 1er janvier 1842 jusqu'à paiement final.

Un billet souscrit par Branch Tanner daté du 30 avril 1842, payable à un jour de date à son propre ordre, de la somme de $312 et 16 cents, avec intérêt à raison de dix pour cent l'an [illegible] et endossé par Branch Tanner et P. B. Ritter.

Un billet souscrit par Theophile Hawkins, daté du 20 mai 1842, payable à un jour de date à Ezra Bennet ou au porteur, de la somme de $301 et 58 cents avec intérêt à raison de dix pour cent l'an du 1er janvier 1842, jusqu'à parfait paiement.

Un billet souscrit par Theophile Hawkins, payable le 1er mars 1842, à Banks Marshall, de la somme de $96, avec intérêt à raison de dix pour cent l'an du jour de l'échéance jusqu'à paiement final.

L'intérêt dans le quart indivis des lots ci après décrits savoir: Quatre lots de terre situés dans l'ilet renfermé par les rues Constance, des Orangers, de l'Annonciation et Richard désignés par les Nos 5, 6, 7 et 8, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces et 3/4 de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 1/2 de profondeur.

Un lot de terre à l'encoignure des rues des Orangers et de l'Annonciation mesurant 80 pieds de face à la rue des Orangers sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Richard, étant le lot No. 7 et une partie du lot No 33.

Le lot No. 9 de l'ilet No 32, mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Annonciation, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Richard et du Marche.

Deux lots de terre, désignés par les Nos 7 et 12, de l'ilet No. 3. Le lot No. 7 ayant une façade de 60 pieds à la rue Celeste sur une profondeur de 120 pieds, et le lot No. 12 mesurant 60 pieds de face à la rue St. Jacques sur 120 pieds de profondeur.

Conditions: comptant.
L. A. DUCROS,
17 nov 3m 20j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 3686—J. L. Florance vs. Charles Shipman—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, rue St. Charles, entre celles de Commune et Gravier, le jeudi, 17 novembre 1842, à dix heures du matin,

L'ameublement &c. de l'American Hotel dans l'affaire ci dessus. Conditions, comptant.
L. A. DUCROS,
14 nov—3 Shérif de la Cour de Commerce.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 11,098—N Richards vs. ses créanciers—16 novembre 1842.—Que toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication de cet ordre, les motifs pour lesquels le second tableau de distribution ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier—Nouvelle Orléans, le 16 novembre 1842.
17 nov—3 en 10j ARMAND PITOT, greffier

VOR HEBERT, nouvellement arrivé de Paris, par le navire Columbiana, prévient le public en général qu'il a apporté un grand choix de nouveautés en librairie, papier peint et objets de fantaisie:

Grand assortiment d'ouvrages illustrés.

Saint Hilaire, Flore des jardiniers, 4 vols in 4o; Dictionnaire de l'Académie, 2 vols in 4o, complement tome 3ème; Jardin des Plantes illustré, 1 vol. gd in 8o, le Maistre de Sacy, Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, 1 gd in 8o; le Simplon et l'Italie, 1 beau vol in 8o; Laurent, Histoire de Napoléon illustrée, 1 gd in 8o; Nodier, do do 1 do; Lesage, Gil Blas illustré, 1 do; Tha Burette, do de France, do, do, do; Scènes de la vie des animaux. Les animaux peints par eux mêmes, 1 do; Lesage, Le Diable boiteux illustré 1 do; Fenelon, les Aventures de Télémaque, illustrées, 1 gd. vol. in 8o; Malte-Brun, Géographie Universelle, 6 do; Cormenin, le livre des Orateurs, 1 do; Biographie Universelle, 6; Français peints par eux mêmes, 8 vols gd. in 8o; Fables de Florian illustrées, 1 gd in 8o; Fables de Lafontaine, 2 gds in 8o; Alpes et Pyrenées, 1 gd do; N. Bacqua, Codes de la législation française, 1 gd in 8o; J. Arago, Histoire du Prince Royal Duc d'Orléans, 1 vol in 8o; Poésies de Hégésippe Moreau, de André Chenier, de Brizeux, de Sainte-Beuve, d'Alfred de Musset, de Mme. A. Tastu, Dictionnaire de la conversation, 10 vols; Collection complète des classiques Grecs, Latins, Français, Edition Charpentier; Œuvres de Malebranche par Jules St. Simon; 3 vol; Dante Alighieri, La Divine Comédie, 1 vol, Mme. Trollope Mœurs domestiques des Américains, 1; Milton, Paradis Perdu, 1; Physionomie et Phrénologie, 1, Homère, l'Iliade et l'Odyssée, 1, Moraliste français—Sterne, Voyages Sentimentals, 2, nouvel assortiment de livres espagnols et de Romans nouveaux &c. &c. Choix de beaux livres de prières, velours et maroquin, avec fermoirs &c. Almanachs pour 1843, do Comique do. Memento pour 1843; un assortiment de plumes de fer et d'oie; choix de portefeuilles pour poche, Portefeuilles d'échéance; do ministre; le Guerillère, grand opéra nouveau; Albums, boites de couleurs fines; Boites et instruments de mathématiques; Registres français et américains; Record Book français; Magasin Pittoresque, Musée de familles, France militaire, France monumentale, France pittoresque et maritime; Robinson Crusoé, illustré 1 vol; Mille et une nuits illustrées, 3 do; Barbé-Marbois, Histoire de la Louisiane, 1, Globes Célestes et terrestres, systèmes planétaires Jouets pour enfans; Livres pour enfans; livres élémentaires; Livres classiques; encres de toutes couleurs, 1ère qualité, Encriers de toutes sortes et à pompe; Pièces de théâtre, nouvelles; papier pour plans et à dessin; do à écolier et à lettres; do à notaire et de commerce, de couleurs; Pains et cire à cacheter; canifs de Rogers; et en général tout ce qui consiste en papeterie et objets de fantaisie.

17 nov—6 VOR. HEBERT, 140, rue de Chartres

VICTOR HEBERT, libraire et marchand de papier peint, prévient Messieurs les marchands de meubles et fabricants de ciels de lits, qu'il a fait faire, à son dernier voyage à Paris, un nouveau sujet pour ciel de lit, et qu'il est en vente maintenant à son magasin, No. 140 rue de Chartres. Nouveau choix de bordures veloutées et imitation, &c. &c.
17 nov—6

DEPOT GENERAL DE SANGSUES
No. 46 rue du Quartier.
SANGSUES.

REÇU par L'Andelle, un petit lot de sangsues, mais très belles, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 46.
PLUS—10 variétés de graines de fleurs fraiches.
Tulipes renoncules, anemones, pivoines, yacinthes etc. etc., et diverses variétés d'arbustes rares. 17 nov

BIJOUTERIE Nouvelle—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment frais de bijouterie à la mode, se composant de chaînes de montre, clefs et cachets en or, broches nouveaux dessins, et ornements de cou. Bracelets, casselettes, bagues, croix, fermoirs, et une grande quantité d'autres articles, à vendre à bas prix par
17 nov HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

CHANGE sur Paris, à vendre par BOUTIN, OALLY & Co.
16 nov No. 79, rue Toulouse

TIMBALLES d'Argent—Un bel assortiment de nouvelle forme et dessins à la mode, convenable pour enfans à vendre par
17 nov HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

CHAUX et Patates—1000 barils chaux fraiche, 600 barils pommes de terre, de la barque Tarquin et du brick Albano. S'adresser à
17 nov S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

DAMEJEANNES—3000 Dame jeannes de 5 gallons, à vendre par BLANCHARD, KIMER & Co. 24, Bienville.

OR Américain et Espagnol, à vendre par BLANCHARD, KIMER & Co.
17 nov—18 24, Bienville.

BEURRE de l'Ouest—100 firquins de qualité supérieure venant d'arriver et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp

TABAC à chiquer—100 colices du Missouri, venant d'arriver et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp

CAFE de Rio—600 sacs en magasin et à vendre par
17 nov. HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp

JEUX de Barriques—100 jeux actuellement en débarquement du navire Almira de Portland, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
17 nov 40, Commune.

HUILE blanchie de Baleine—50 barils actuellement en débarquement de la barque Natchez, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
17 nov 40, Commune.

MAQUEREAUX—Nos. 1, 2 et 3, quantités assorties, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
17 nov 40, Commune.

NATTES de Canton, nouveaux dessins, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
17 nov 40, Commune.

CORDAGE—19 rouleaux Cordage de chanvre, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
17 nov 40, Commune.

MARCHANDISES de Lowell—Un assortiment complet tels que: coton, toile à draps, linseys et cotonnade, consignement en masse et reçus directement des manufactures, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
17 nov 40, Commune.

SAVON à Blanc de Baleine—200 caisses savon de Winchester no. 1, et 100 do. blanc de baleine de composition, à vendre par GEO. E. CLIFFORD,
17 nov 47, coin Poydras et Magasins.

LES soussignés reçoivent par le navire Tippecanoe, et offrent à vendre:
100 barriques Vin rouge, diverses qualités;
30 demi-barriques Vin blanc de Sauterne;
100 caisses Vin rouge St. Julien et Pauillac;
20 do. do. Lafitte, qualité supérieure, par 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles;
75 caisses Vin blanc Sauterne vieux, par 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles;
50 caisses Extrait d'Absinthe suisse;
50 do. Cognac à Eau-de-vie de la fabrique de Chauvet fils;
15 do. Cordiaux;
200 paniers Anisette surfine et fine;
1 ballot Sucre Candi de Chine.
11 nov HERBAULT FRERES, 70, rue Bienville.

LE soussigné offre à vendre à des prix très modérés pour du comptant:
600 caisses Vins rouges des crûs St. Julien, Lafitte, Gruau Larose, Saujan et Lachenay, dont la majeure partie en bouteilles bouchées à l'émeri, 140 caisses vin de Barsac, 130 caisses véritable Absinthe Suisse, 60 caisses Kirshwasser, 60 caisses fruits à l'eau de vie assortis, 10 caisses eau de vie Dantzick, 20 caisses marasquine, 20 caisses Liqueurs fines, 4 caisses Chablis, 12 paniers Champagne, qualité supérieure, 3 caisses thé Young Hyson, 450 paniers anisette superfine, 40 m bouchons Lac courts, 200 douzaines chemises en couleurs de Mulhouse et Rouen, 50 caisses vin de Muscat supérieur, 600 boites sardines à l'huile, 30 demi pipes eau de vie Cognac, de preuve, 10 tierçons eau de vie Champagne, 3 barils vinaigre blanc, 2 pipes vin de Porto, 4 do de vin de Madère, 8 barriques vieux vin Lunel, 4 do vieux Medoc, 30 barils lentilles et pois cassés, 40 rouleaux corde d'emballage.
C. DUFOUR,
11 nov 11, rue Conti.

EXTERNAT DE JEUNES PERSONNES,
109, RUE DE BOURGOGNE,
Entre St. Louis et Conti.
MADAME P. ARPIN a ouvert ses classes depuis le 1er. Novembre. 9 nov

PENSIONNAT, rue Royale No. 270.
MESDAMES GIOS ET VERNIES, ayant pris la direction du Pensionnat que Mme. de Montilly vient de quitter, continueront à y recevoir les jeunes personnes dont on voudra leur confier l'éducation. Elles y sont instruites dans la langue française, ou dans la langue anglaise, selon le désir de leurs parens: ces deux langues se parlent dans les classes. 15 nov—1m

AVIS.—Les personnes qui désirent envoyer leurs enfans au COLLEGE DE MANDEVILLE voudront bien s'adresser à M. Auguste Diets, bureau de M Horatio Davis, Exchange Place, ou à M. Lort, au bureau du chemin de fer du Pontchartrain, pour obtenir tous les renseignemens nécessaires.
M. B. ANDUZE.
9 nov

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES.
Dirigée par
MADAME DELARUELLE, de Paris.
Rue Bourbon, No. 220, entre St. Anne et Maine.

ME. DELARUELLE vient de transporter son pensionnat de Greenville à la Nouvelle Orléans, à l'adresse ci-dessus; l'établissement est vaste, sain et peut contenir une grande quantité d'élèves tant internes qu'externes. Secondée des meilleurs maîtres, Me. Delaruelle s'efforcera comme par le passé, de justifier la bonne réputation accordée à son établissement depuis bientôt trois ans qu'il est fondé.

Les différentes branches de l'éducation consistent dans les études suivantes:

Grammaire, Dictée, Analyse, Composition.	en anglais.	Grammaire, Dictée, Analyse, Composition.	en français.

Histoire Romaine, Grecque, des Etats Unis, de France, Mythologie, Géographie, Musique, Arithmétique, Elémens de botanique, d'Histoire naturelle, Peinture, Dessin, fleurs artificielles, travaux à l'aiguille, lecture à haute voix.

Les enfants sont instruits dans leur religion, les catholiques seront préparés à leur première communion. 9 nov—

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
Rue Bourbon, entre Douane et Canal.

MADAME GRANET vient de faire à son institution un agrandissement que reclamait le nombre de ses élèves; elle a pris la maison voisine de celle qu'elle occupe. Ce nouveau local lui donne des classes vastes et bien aérées, ainsi qu'un grand terrain destiné aux récréations de ses élèves. Cette amélioration sera vivement appréciée par les parents.

Madame GRANET profite de cette occasion pour annoncer que M. BROCARD vient d'ouvrir dans son institution un cours d'enseignement mutuel pour la musique. Par une méthode entièrement nouvelle, M. Brocard met, après une année d'études, ses élèves à même d'écrire sous la dictée et de déchiffrer à première vue tous les airs et toutes les compositions musicales de moyenne difficulté. Les cours de M. BROCARD auront lieu trois fois par semaine. Conditions: $5 par mois. Les jeunes personnes étrangères à l'établissement y seront admises. 24 oct

INSTITUTION DE DEMOISELLES.
Ancienne maison de Mme. Leiris,
Dirigée par
MADAME DESRAYAUX.
Rue des Remparts, encoignure Bienville—Nlle. Orléans

LES cours d'hiver ont repris leur activité accoutumée. Les études musicales sont toujours sous la même direction, l'objet de soins attentifs.

Les examens de musique auront lieu comme les années précédentes de Novembre en Avril, dans la soirée du 1er samedi de chaque mois. Vers la fin de Mai examen général et distribution des prix.

N. B. Une nouvelle disposition du local permet de recevoir et de loger plus convenablement, un plus grand nombre de pensionnaires. 26 oct 2m

COURS DE DEBIT ORATOIRE ET D'ELOCUTION.
Mr. J. H. BARTON,
Ex-Artiste du Théâtre St. Charles et professeur de déclamation,

ANNONCE respectueusement au public qu'il a l'intention de commencer l'hiver prochain l'enseignement de ces deux élémens indispensables d'une éducation complète.

Le cours qu'il se propose de faire, embrassera tout ce qui a rapport à la diction; c'est à dire l'intonation, l'accentuation, la prononciation, le geste et l'action oratoire.

M Barton appelle surtout l'attention des jeunes gens qui se destinent à la chaire et au barreau; il a déjà professé avec succès en Europe et formé un bon nombre d'élèves remarquables. Il offre aussi ses services aux artistes du théâtre et aux amateurs.

[illegible] particulièrement aux étrangers et aux Canadiens de cette ville qui désireraient acquérir une bonne prononciation anglaise.

Dans le cours de ses leçons, M Barton compte faire une série de lectures dans lesquelles il développera les principes de l'élocution particulière à chaque profession et ceux de l'élocution en général.

Le professeur se rendra chez les dames et les messieurs qui lui feront l'honneur de l'appeler.

M Barton sera heureux de recevoir les personnes qui voudront s'adresser à lui, rue Bourbon, No. 46, et les lettres qui lui seront envoyées par la poste sous le couvert de James H. Caldwell. 1 nov—1m

MR. WALLACE a l'honneur d'offrir ses services aux citoyens de la N. Orléans, comme professeur de piano. Il sera prêt à donner des leçons vers le 10 du mois prochain. 20 oct—

MAGASIN DE TAPIS.
22, rue de Chartres

LE soussigné a reçu par les navires Union et Vicksburg un assortiment riche et varié de tapis de différentes descriptions, de tapisseries et de toiles cirées.

Son assortiment de Wilton, Bruxelles et autres est complet et offre un très beau choix. Il a aussi des paillassons, nattes, tapis pour couvrir les tables &c.

Aussi—Le plus grand assortiment de toiles cirées d'Angleterre qui soit venu dans cette ville, qu'il offre à vendre à bas prix en gros et en détail, à des conditions avantageuses.
15 nov H. SHONMAKER

SUCRES & MELASSES.
LE soussigné fera des avances libérales sur des consignations de sucres et mélasses, à être vendus à New York, Messrs. Peter Harmony & Co, Messrs Howland et Aspinwall.
A. BAUDOUIN,
24 oct 23, rue Royale.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux:
50 barriques Vin rouge.
11 nov C. DUFOUR, 11, rue Conti.

HUILE de Graisse—Vingt barils huile à lampe d'une qualité supérieure, à vendre par
S. V. BARRETT,
12 nov—3 11 Toulouse.

AU MAGASIN FASHIONABLE.
Rue de Chartres, No. 123.

LES soussignés préviennent particulièrement leurs habitués et les amateurs du bon goût, qu'ils reçoivent en ce moment, par les navires Nashville, Hudson, Taglioni et Andelle, un assortiment complet de modes pour hommes, confectionnées par les premières maisons de Paris, savoir:
Paletots confortables, genre tout nouveau, couleur de mode
Redingottes drap cachemire, très soignées, do
Habits do do. do
Habits de cheval, boutons riches, do
Pantalons satin noir, qualité supérieure,
do. écossais du Jockey-Club,
Gilets cachemire de l'Inde, croisés,
do. do. à schall,
do. satin noir do.
do. satin façonné, couleur à la mode,
do. velours oriental, pour soirées,
do. do. broché,
do. Valentine paille,
do. satin blanc, brodés à l'aiguille,
Echarpes satin noir brodé do.
do. do. broché,
do. do. uni,
Cravates satin noir, uni, façonné et broché,
do. satin couleur,
Chemises toile d'Irlande, nouvelle coupe,
do. toile de Flandre, unies et à jabots,
Chapeaux Flamand, dernier genre,
Gants Jouvin, assortiment complet,
Manteaux Crispin et à la Chevalière,
Aussi—Un assortiment des plus complets de:
Drap noir et en couleur,
do. cachemire pour habits,
do. castor imperméable pour paletots,
Casimirs, noir, uni et façonné, pour pantalons,
do. fantaisie, pour do.
do. do. écossais do.
Grande variété d'étoffes pour gilets.
Plus, un nouvel assortiment de Corsets sans coutures pour dames.
16 nov. E. CORDEVIOLLE & LACROIX.

CHAPEAUX D'AMAZONE.
CET article faisant partie de la toilette des dames, est très recherché à New York. Un magasin destiné spécialement à la vente de cet objet a été ouvert dans le quartier le plus fashionable de la ville, Broadway, No. 349.
10 nov—30

FONDS DE GROCERIES A VENDRE.
LE soussigné se décidant, par suite du départ de son frère pour l'Europe, à quitter les affaires, offre à céder à des conditions avantageuses, son FONDS DE MAGASIN DE GROCERIES, situé encoignure St. Philippe et Levée. Cet établissement, que le soussigné fait valoir depuis plus de quinze ans, est bien achalandé et si heureusement situé, qu'il offrira toujours les plus grands comme les plus surs avantages. Pour les conditions, s'adresser à
S. VIOSCA,
16 nov—3 Enc. St. Philippe et Levée.

MODISTE DEMANDEE—On a besoin d'une excellente Modiste pour aller à la Mobile. Une dame qui entendrait les affaires trouverait un emploi lucratif. S'adresser à
M. KERNAN,
16 nov—3 66, rue Royale.

EN débarquement du navire Tippecanoe, venant de Bordeaux, à vendre par les soussignés,
30 caisses cerises,
10 do Maraschino superfin,
18 do Kirschwasser,
6 do de 20 paniers chaque, anisette de Champion,
4 caisses anchois de Boulogne,
150 barriques vin rouge de differentes marques,
16 futailles vin blanc,
9 do. do. Barsac,
200 caisses vin blanc, Sauterne.
16 nov A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée.

LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres, reçoivent dans ce moment par le navire Talma, de Bordeaux:
Un assortiment de marchandises françaises liquides et groceries, qu'ils offrent à très bas prix, au débarquement. Les principaux articles sont:
150 barriques vin rouge de la même qualité que celui de [illegible]
[illegible]
16 nov.

AVIS D'ENCAN.

AVIS D'ENCAN.
LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a pris le magasin situé rue de Chartres, No. 112, entre les rues St. Louis et Conti, il offre ses services pour les ventes de marchandises, [illegible] et espère, par ses efforts et [illegible] les personnes qui voudront lui confier des [illegible]; il sollicite donc le patronage du public, l'assurant [illegible] de sa ponctualité.
Les jours réguliers de vente seront les lundis, mercredis et samedis de chaque semaine. Les ventes [illegible], les ventes de syndic, de gardiens du port, de cargaisons et autres ventes en ville, auront lieu en tout temps.
M. BARNETT.
16 nov.—6

AVIS D'ENCAN.
A. CHOPARD ayant été par décision de S. Ex. le Gouverneur, nommé encanteur, a l'honneur d'offrir au public et à ses amis ses services en cette qualité.
D'anciennes relations établies sur cette place et avec les places du dehors, lui font espérer des consignations pour les articles qui lui seront confiés à la vente, et les soins qu'il apportera dans l'exercice de son ministère tendront à justifier la confiance que le commerce voudra bien lui accorder.
Il se chargera de la vente de meubles, esclaves et marchandises de toute espèce.
Son magasin est établi rue St. Louis No 12, entre Chartres et Levée. 17 nov—6

AVIS D'ENCAN.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que son bureau d'encan est transféré au No 45 rue des Magasins, près le bureau de l'Arcade. Ayant ce magasin, il offre ses services pour la vente des marchandises, [illegible] de nègres, ventes de syndic et de faillite, de [illegible], de gardiens du port, &c. &c.
Il y a, faisant partie de ce bureau d'encan, un bureau de courtier de toutes les descriptions de propriétés. Les personnes qui désirent vendre ou acheter, sont invitées à faire leurs [illegible] sur le memorandum.
16 sept J. A. BEARD.

POUR VICKSBURG—Aujourd'hui jeudi 17 du courant, à 4 heures P. M.—Le steamer MISSOURI, capitaine J. M. Grice, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue du Canal, ou à
C. DOANE & Co,
17 nov. 60, Poydras

POUR LA HAVANE.—Le steamship ALABAMA, capitaine Windle, partira dimanche 20 du courant, à 10 heures précises A M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
MERLE, BEYLLE & Co,
15 nov. 45, Vieille Levée.
Les passagers sont invités à se procurer des passeports auprès du consul espagnol

POUR GALVESTON (Texas)—Pour partir Mardi 22 du courant, à 4 heures P. M.—Le steamship à basse pression, doublé et chevillé en cuivre, NEW YORK, capitaine John J Wright, partira positivement comme il est dit ci-dessus.
Ce bâtiment a été complètement mis en ordre pendant son séjour au Nord; il a de nouvelles bouilloires très fortes et un essieu en fer tout neuf. Ses aménagements de chambre et d'entrepont offrent toute espèce de confortable aux passagers.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à
HAWTHORN & WOODS,
14 nov 63, Gravier.

POUR ST. LOUIS—Jeudi 17 du courant, à 10 heures A. M.—Le steamboat GENERAL PRATT, capitaine P. J. Casey, partira comme il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
CHAS. DOANE, 60, Poydras
16 nov.

Le Paquebot Creole entre la Nouvelle Orléans et Mobile
POUR MOBILE, TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS—Le steamboat CREOLE, capt R. A. Hiern, partira du lac, à l'extrémité du rail road Pontchartrain, tous les MARDIS ET VENDREDIS après l'arrivée des chars de midi et demi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. & R. GEDDES, agents,
16 nov 31, Commune

POUR LES ATTAKAPAS, par la mer.—Le steamer BELLE OF ATTAKAPAS capitaine E. Johnson, est maintenant prêt à recevoir du fret à l'extrémité de la rue Conti. Il partira mercredi matin à 9 heures précises, prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Tattersonville, Berwick Bay et tous les ports intermédiaires sur le Teche et l'Atchafalaya. Pour plus d'informations, s'adresser à bord ou à
S. McDARBY, No. 4, Vieille Levée.
P. S. Ce bateau prendra du fret pour les Opelousas avec privilège de rembarquement. 15 nov

POUR VICKSBURG, Grand Gulf Rodney, Natchez et tous les lieux intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur neuf, MISSOURI, capt. Grice, partira pour les ports susdits, tous les jeudis soirs, à 4 heures. Du grand wharf, rue du Canal. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
CHS. DOANE & Co, 60, Poydras
5 nov

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES—Le steamer GOVERNOR YELL entièrement réparé à neuf, partira tous les mercredis régulièrement à 8 heures 1/2 A M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St Louis, ou à
JACQUES LAROSE
14 nov 11, rue Dumaine.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
Pour partir de la Nouvelle Orléans tous les dix jours.

Navire	Kentucky	capitaine Rogers
	Diana,	Freeman
	Tennessee,	Wise
Barque	Bashaw,	Howes
	Sultan,	Burwell
	Natchez,	Lindsay
	Southerner,	Hewlett

Tous les navires ci dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce, ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. [illegible]
Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot EDWINA, capitaine West, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à WIGGIN & DAVENPORT 53 Magasins ou à T. & S. T. TOBY & BOGERT, 70, Camp.
17 nov

POUR LE HAVRE—Le navire HANOVER, capitaine Drummond, partira sous peu, ayant presque tout son chargement. Pour le reste du fret en balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.
17 nov

POUR PHILADELPHIE.—Le brick CLARISSA, capitaine Watts, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp
17 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire NONANTUM, capt. King, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capt. à bord, vis-à-vis la presse d'Orléans, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp
16 nov

POUR PHILADELPHIE.—Le navire paquebot régulier, OHIO, reçoit du fret actuellement. Pour le reste ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp
17 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier BORNHOLM, capitaine Nason, ayant de beaux aménagements, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.
17 nov

POUR ST. VALERY.—La barque de première classe EPERVIER, capitaine Perrin, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.
17 nov

POUR BORDEAUX.—Le bon navire TALMA, capitaine J. Cayol, partira immédiatement. Pour le reste du fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
CHARLES DUFOUR,
16 nov 11 Conti

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot A 1 fin voilier, TAGLIONI, capitaine Rogers sera prêt à recevoir sous peu, pour la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, ayant de très beaux aménagements, s'adresser à
L. H. GALE, 93 rue Commune
16 nov

POUR LA HAVANE—La goelette CLORINDA capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au lower Picayune tier, ou à
WIGGIN & DAVENPORT.
16 nov 53, Magasins.

POUR LIVERPOOL—Le navire OSCEOLA, capitaine Childs, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE.
15 nov 97 Camp

POUR BOSTON—Mardi, 15 du courant—Le navire GLASGOW, capitaine Jos. L. Lambert, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord, ou à
HARROD & DARLING, 40, Commune
14 nov

POUR BALTIMORE—La barque MARY, capitaine Myrick, peut prendre soit à la côte soit en ville, 300 boucauts de sucre pour compléter son chargement, et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
GEORGE BEDFORD, 47, Commune
14 nov.

POUR NANTES—La barque de première classe, SALOMON SALTUS, capitaine J. Gray, peut prendre environ 100 balles coton. Pour fret ou passage s'adresser à
GEO. BEDFORD, 47 Commune
14 nov

POUR SAVANNAH—La goelette HENRY JENKINS, capitaine Jenkins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp
9 nov

A FRETER—La barque PONCE, capt. Graham, s'adresser au capitaine à bord.
16 nov

A FRETER—Deux bricks pouvant porter de 250 à 300 boucauts de sucre. Pour les conditions, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
16 nov 97, rue du Camp

AVIS.
A LOUER pour tenir une Maison d'Education, les établissements où se tenait le Collège Poydras, consistant en une grande maison en briques à deux étages, cuisine, magasins, pigeonniers, &c. un grand jardin entouré en pieux, une grande cour, enfin tout ce qui constitue un établissement de ce genre.
Les personnes qui voudront louer lesdits établissements devront avant le 1er. Décembre prochain, envoyer leurs soumissions cachetées au soussigné, Président de l'administration, elles devront contenir le prix offert et le laps de tems pour lequel on voudra contracter, le prix qu'elles ont l'intention de demander pour la pension et l'instruction. Les dites soumissions seront ouvertes le 1er. lundi de décembre, et les personnes qui les auront faites devront se procurer et se munir de recommandations de capacité pour tenir un établissement de ce genre.
L'Administration fournira un certain nombre d'élèves pensionnaires.
GUSTAVE DELAMARE,
Président des Administrateurs du Collège Poydras.
Pointe Coupée, 5 Octobre 1842.
8 oct—j à dec

A LOUER—Un magasin d'entrepot No 137, Nouvelle Levée; un magasin en briques à trois étages, No. 35, Nouvelle Levée; deux autres également en briques et à trois étages, Nos. 31 et 34, rue Gravier; une maison en briques, encoignure Tchoupitoulas et Celeste. S'adresser à
PETERS & MILLARD,
11 nov No. 34, Vieille Levée.

A LOUER—Deux Maisons en briques à deux étages, sises rue du Cirque, entre les rues Canal et Commune, et en bon état et parfaitement habitables. Pour les conditions, s'adresser à
PRIESTLY & BEIN,
11 nov 19, Nouvelle Levée

A LOUER—Le bas de la maison située rue de la Douane, No. 24.—Ce logement est très convenable pour faire un office d'avocat, de notaire, &c. &c. S'adresser chez MM. TOOLE & BARRIERE, rue de Chartres, No. 20 ou sur les lieux.

TULIPES!! &c.
LE soussigné vient de recevoir directement de la Hollande par le navire Sea Lion, du Havre, un bel assortiment de Hyacinthes doubles, tulipes, amaryllis, crocus, glaïeuls, narcisses, anémones, renoncules, etc. etc. Prix modérés
WM. DINN,
7 nov 11 Commune.

T. J. COOLEY,
Avocat,
Bureau No. 4, Exchange Place, au premier,
A REPRIS l'exercice de sa profession, et s'occupera des affaires dans les Cours de cette ville, ainsi que celles à la Cour de District dans la paroisse de la Pointe-Coupée.
14 oct—6m

SAUCISSONS d'Arles—3 jarres saucissons frais en magasin, à vendre par
AUGUSTE MOLIER, 30, St. Louis
29 oct

COUVERTURES de Laine—4 balles couvertures de 3 points, en débarquement du brick Flora, de Bordeaux, à vendre par
F. JORDY,
5 nov 110, rue Royale.

FARINE, Blé &c.—Le soussigné fera des avances sur des consignations de farine, blé, maïs ou autres produits de l'Ouest, à son oncle à New York, Messrs. Peter Harmony & Co.
A. BAUDOUIN,
24 oct 23, rue Royale.

VENTES DE CE JOUR.

PAR VINCENT & DE FERIET,
116, rue de Chartres

IL sera vendu aujourd'hui 17 du courant, à 10 heures précises,
Vingt quatre colis Marchandises sèches, telles que indiennes à la mode, mousselines de laine, chales, tarlatanes, satinet, draps, couvertures, coutil à matelats, toile blanche et écrue, denims de York, &c
Aussi—Une caisse bottes, souliers et brodequins.
17 nov

PAR L. TASTET.
No. 136 rue de Chartres
IL sera vendu jeudi 17 novembre à dix heures, à son magasin d'encan, Sans réserve.
[illegible]
Conditions: comptant. 17 nov

PAR L. TASTET.
136, rue de Chartres.
IL sera vendu jeudi 17 novembre, à 10 heures, à son magasin d'encan,
10 balles coton Lowell,
6 caisses indiennes.
Aussi—Un bel assortiment de marchandises sèches, et habillements de toutes descriptions, bottes, souliers et brodequins.
Conditions—Comptant 16 nov.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET,
116, rue de Chartres.

EN vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour de Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,
Il sera vendu vendredi 25 du courant, à 10 heures A. M. au No 139 rue Royale, pour le compte de la succession de feu A. Lisme une quantité de marchandises sèches, telles que soieries, indiennes, rubans, schals, dentelles &c. &c. &c.
Ensemble l'installation du magasin et un lot de meubles.
Conditions—Comptant.
15 nov 21 et 10

PAR F. E. TRICOU.
IL sera vendu le samedi, 19 novembre 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
70 actions de la Banque des Améliorations.
Conditions, comptant, payables en billets de la Banque des Améliorations.
16 nov—16, 18 et 19

MEUBLES.
PAR J. A. BEARD, Encanteur.
45, rue des Magasins
IL sera vendu à l'encan, vendredi 18 du courant, à 10 1/2 heures, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourbon, Un grand assortiment de meubles se composant de bois de lits, lavabos, [illegible], armoires, literie, matelas, linge, &c, tables, guéridons, chaises, sofas, glaces, &c &c.
Aussi, ustensiles de cuisine.
Conditions, comptant en espèces. 16 nov.

Grande vente de propriétés de valeur, sans réserve.
PAR J. A. BEARD
Bureau, 45, Magasins
IL sera vendu à l'Arcade de Bank, lundi 21 novembre, à midi, les propriétés de valeur suivantes, situées dans des endroits très avantageux de la ville et des environs.

1o Quatre lots de terre à l'encoignure des rues Poydras et Foucher, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en quatre maisons en briques à quatre étages, sur la rue Poydras et deux sur la rue Foucher avec façade en granit et bureau dans chaque maison, ainsi qu'une allée commune.
Conditions—moitié comptant en espèces, moitié en billets à 6 [illegible], portant intérêts à 8 pour 100.

2o Trois lots de terre dans la rue Barthélemy, entre les rues Constance et Magasins, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Le No. 1 mesure 33 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.
Le No. 2 mesure 34 pieds 11 pouces 2 lignes de face, sur une profondeur de même dimension. Il existe sur ce lot une belle et commode résidence pour famille.
Le No. 3 mesure 33 pieds de face sur une profondeur de même dimension.

3o. Un lot de terre dans la rue Baronne désigné par le No 1 sur un plan dressé par B. Buisson, en date du 28 janvier 1834, situé entre les rues Julie et Girod, mesurant 31 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

4o Trois lots de terre dans la rue St Joseph entre les rues Camp et St. Charles, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, mesurant chacun 36 pieds de face sur 130 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur.

5o Trois lots de terre faisant face à la rue Julie entre les rues Philippa et Baronne, mesurant chacun 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec une allée commune dans le fond, de 15 pieds de large

6o Les deux tiers indivis de trois lots de terre faisant face à la rue Baronne, entre les rues Julie et St. Joseph, mesurant chacun 25 pieds de face sur 100 pieds de profondeur, avec une allée commune dans le fond, ayant 30 pieds de large

Conditions Un tiers comptant, la balance à quatre et douze mois de crédit, en billets portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Le paiement comptant sera reçu en billets des Banques de l'Union, Cité, Etat, Commerce et Canal.

7. Huit lots de terre faisant face au "Florida Landing," entre les rues Magnolia et Vine, mesurant et désignés par les nos suivants sur un plan dressé par R. Delabold, en date de mars 1842, savoir:
Nos. 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277 et 278, mesurant chacun 25 pieds de face au Canal, sur 120 pieds de profondeur. Le no. 278, formant l'encoignure de la rue Vine et du Florida Landing.

8o Cinq lots de terre faisant face à la rue St. Pierre, entre les rues Julie et Girod, mesurant et désignés comme suit, ainsi qu'il appert du plan susdit de R. Delabold, savoir:
Nos. 163, 164, 165, 166 et 167. Le no 163, mesurant 37 pieds [illegible], 73 pieds sur la ligne du fond et 120 pieds 2 pouces sur la ligne du no 164; les nos 164, 165, 166 et 167, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Saint Pierre sur 120 pieds de profondeur

9o Cinq lots de terre faisant face à la rue St. Pierre, entre les rues Julie et Girod, mesurant et désignés comme suit, ainsi qu'il appert du plan susmentionné de R. Delabold, savoir:
Nos. 157, 158, 159, 160 et 161, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St. Paul, sur 120 pieds de profondeur

10 Un lot no. 164, ainsi qu'il appert du plan de R. Delabold, mesurant 19 pieds de face à la rue St. Jean, [illegible] sur la ligne du fond à 147 pieds, et 119 pieds, 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Julie.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

[illegible]

On peut voir les plans et obtenir de plus grands détails au bureau de l'encanteur, rue des Magasins No. 45.
12 nov—6

PAR F. E. TRICOU
Pierre Henri Colsson contre ses créanciers
EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District, en date du 21 octobre 1842, et avec consentement des parties, il sera vendu le samedi, 19 Novembre 1842 à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à la folle enchère de Monsieur Joseph Berthot qui n'a pas rempli les conditions de la vente qui lui a été faite le 15 juillet 1842, la propriété ci-après décrite, abandonnée par le dit Pierre Henri Colsson à ses créanciers:
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, d'après un plan fait par L. Surgi, le 30 Octobre 1836 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, ledit lot de terre compris entre les rues du Quartier, la Grande rue, Dorgenoy et Esplanade, et mesure au pied américain, 119 pieds 1 pouce de face à la rue de l'Esplanade, même face dans la rue du Quartier, [illegible] à la grande rue et [illegible] dans la rue Dorgenoy, ensemble avec les améliorations [illegible], galerie devant et derrière et cabinets, et dans la cour, [illegible] bâtisse en bois de dépendance.
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement, les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an sans que cette clause puisse autoriser l'acquéreur à retarder le paiement d'aucun billet.
L'acte de vente pardevant Felix Percy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—8 14 et 19 nov

AVIS.
Le Navire TAGLIONI, capitaine Rodgers, du Havre est actuellement en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont particulièrement avisés que toutes les [illegible] de la Douane dans les cinq jours, et toutes les marchandises [illegible] magasins de la douane.
LEVI H GALE, 93 Commune

AVIS
Le navire COLUMBIANA, capitaine Parker, du Havre, est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont requis de se munir de leurs permis [illegible] la livraison de leurs marchandises, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
11 nov L. H. GALE, 93, Commune

CHS. DUFOUR a transporté son magasin rue Conti, No. 11. 1er nov

MARCHANDISES SECHES AU PRIX COUTANT
LES Soussignés ayant résolu de liquider informent le public, qu'à partir de ce jour ils offrent au prix coutant un grand assortiment de marchandises étrangères et du pays, convenables pour la saison, telles que: couvertures 11 à 12 points, indiennes, flanelles, cotonnades, shawls, mouchoirs, bas &c. &c.
Nouvelle-Orléans, le 7 novembre 1842.
PAULHON FRERES
Magasins: Maison Rouge, sur la Levée
Rue Conti, encoig. Bourbon.
Rue Poydras encoig. Camp
7 novembre—1s.

ACADEMIE DE DANSE,
Encoignure des rues Bourbon et Douane, No. 31
MR. CLISSEY, professeur de danse, a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il a commencé ses leçons depuis le 2 de ce mois.
M. C. donnera des leçons particulières chez les familles et dans les académies.
Références:—MM l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Guesnard, D. Bourne, Isaac Preston, Wm. Crenshaw, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Moux, J H Leverich, L. H. Gottschalk, Dr. Cenas, major Beard, Wm. C. Micou, Hagan, Thomas Barrett.
9 nov—6m

HOTEL DE LA BOURSE ST. LOUIS.
LE soussigné informe le public que ce bel Hotel qui se distingue des autres établissemens de ce genre par la splendeur et l'élégance de ses ameublements, sera ouvert le Mardi 15 novembre prochain sous sa direction.
Il se flatte que le public voudra bien lui accorder une part de son patronage, car il ne négligera rien pour faire de cet hôtel le lieu le plus comfortable et le plus agréable de la ville.
La table se fera remarquer par l'excellence des mets et le choix des vins.
Les personnes qui ont leur famille avec elles, sont invitées à visiter et choisir elles mêmes leurs appartemens.
L'hôtel sera ouvert pour les visiteurs à partir de samedi prochain 5 novembre.
On veillera scrupuleusement à ce que le service ne soit fait que par des domestiques probes, honnêtes et attentifs.
Les conditions seront les mêmes qu'aux autres principaux Hotels.
I. JEWETT
1 nov—1m

EN magasin et à vendre:
[illegible]
25 do. Thon mariné et Olives farcies.
11 nov. V. L. GIRARD & Co, encoignure Chartres et St Pierre.

FORMATION DE SOCIETE.
LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société sous la raison sociale de Peet & Morton à la Nouvelle Orléans, et Peet & Morton à New York, à l'effet de faire des affaires dans les marchandises sèches, No. 17, rue de Chartres.
ELEAZAR PEET,
14 nov Wm. SEYMOUR MORTON

DISSOLUTION. La société existant autrefois entre les soussignés, sous la raison de commerce de Peet & North, dans cette ville et de Peet & Co à New York, étant arrivée au terme de son expiration, est dissoute à compter de ce jour.
H. North est chargé de la liquidation des affaires de la maison Peet & North, la signature des deux maisons de commerce sera employée dans la liquidation seulement.
Nouvelle Orléans, le 12 novembre 1842.
E. PEET,
14 nov—6 H. NORTH.

ASSOCIATION—Les soussignés ont aujourd'hui formé une société sous la raison de commerce de North Brothers à la Nouvelle Orléans et de North Brothers à New York et s'occuperont d'affaires concernant les marchandises sèches en général. Le siège de l'établissement est à l'ancienne maison Peet & North, No. 12, rue de Chartres.
HARVEY NORTH,
WILLIAM H. NORTH,
14 nov—6 JAMES E. NORTH.

BOIS, CHARBON, GOUDRON, SABLE, COQUILLES &c. &c.
LE soussigné offre à vendre et livrera dans le plus bref délai, dans les hotels, pensions, maisons particulières, steamboats, &c. les articles ci-dessus qu'il livrera dans quelqu'endroit que ce soit de la ville. Les personnes qui voudront voir ces marchandises, peuvent venir les examiner à mon chantier.
E. J. WHITE,
16 oct—1m Chemin à coquilles, coté du nouveau Bassin

CHAUX de Thomaston—300 barils en débarquement de la barque Lillias, à vendre par
GEORGE BEDFORD, 47, Commune
16 nov.

SEL—3000 sacs gros sel de Liverpool, en débarquement des navires [illegible] et Goodwin, à vendre en gros ou en détail par
ALEX. PARK & Co, 80, Commune
16 nov.